



Occupation du sol (Classification Corine Land Cover)

Étangs de Camargue Gardoise et de Petite Camargue Saintoise et leurs zones humides périphériques

- Principaux cours d'eau
- Forêt et milieux semi naturels
- Lagunes littorales
- Marais intérieurs
- Marais maritimes
- Marais salants
- Plages, dunes, sable
- Plans d'eau
- Terres agricoles
- Zones urbanisées

Les étangs de Camargue Gardoise et Petite Camargue Saintoise :

- 6891 ha de lagunes
- 14602 ha de zones humides

En détail :

- 1- Etang du Scamandre : 570 ha
- 2- Etang du Charnier : 490 ha
- 3- Etang du Crey : 85 ha
- 4- Etang de la Marette : 130 ha
- 5- Etang du Ponant : 200 ha
- 6- Etang du Médard : 180 ha
- 7- Etang d'Icard : 130 ha
- 8- Etang du Cabri : 65 ha
- 9- Etang des Fourneaux : 330 ha
- 10- Étangs de Rollan, de l'Arameau, de Montblancard et des Sallants : 1980 ha
- 11- Etang du Repaus : 860 ha
- 12- Plaine de Saint Jean, Etang du Roi : 865 ha
- 13- Plaine l'abbé, Étangs de la Cadite et du Lairant : 2290 ha
- 14- Etang de la Ville : 1890 ha
- 15- Etang du Repausset levant : 330 ha
- 16- Réserve Régionale du Scamandre : 215 ha

Structure d'animation :

Syndicat Mixte pour la Protection et la Gestion de la Camargue Gardoise
Contact : Mme Mundler ; contact@camarguegardoise.com

- Fiche action : Sagne et exploitation concertée
- Partie II.1.3 : L'agriculture en zones humides littorales



Sources :
Occupation du sol : IFEN,
Corine Land Cover, 2000
Réseau hydrographique, Bassin versant : BD Carthage, 2001

Cartographie :
Pôle Relais Lagunes, 2006